

MOTION – CONSEIL DES MAITRES

Allègement de service en Education Prioritaire

On veut l'égalité avec le collègue

Le ministère vient d'accorder par décret, aux écoles situées en REP+, un allègement de service d'enseignement de 18 demi-journées par an, soit 54 heures annuelles, pour le travail en équipe et la relation avec les parents.

Si ce principe d'allègement constitue une première reconnaissance de la nécessité de la déconnexion temps élève-temps enseignant et du « travail invisible », ainsi qu'une première reconnaissance de la spécificité de l'exercice du métier en Education Prioritaire que demandait le SNUipp-FSU, son niveau reste bien inférieur à celui du collègue.

Les enseignants de l'école, réunis en conseil des maîtres demandent :

- que cette mesure soit étendue à toutes les écoles en Education Prioritaire, REP+ et REP, puis ensuite à toutes les écoles ;
- à être considérés de la même manière que leurs collègues enseignants en collège et à disposer du même taux d'allègement de service.

Les enseignants de l'école demandent donc à bénéficier dès la rentrée prochaine de 82 heures d'allègement de service d'enseignement, soit près de 27 demi-journées.

Le conseil des maîtres réuni le

Signatures